CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LOUIS SEANCE DU 6 NOVEMBRE 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Séance du jeudi 6 novembre 2025

Délibération n°177_251106

Actualisation de la représentation du Conseil municipal au sein du conseil d'administration de l'Association de Gestion de l'Observatoire Réunionnais d'Astronomie (AGORA).

L'an deux mille vingt-cinq, le 6 novembre à dix-huit heures, sur convocation individuelle en date du 31 octobre 2025, dématérialisée et affranchie le 31 octobre 2025, les membres du Conseil municipal de la Commune de Saint-Louis se sont réunis à la salle d'honneur Simone VEIL sous la présidence de Madame M'DOIHOMA Juliana, Maire.

Conseillers								
	Absents							
Présents	Absents	Procuration donnée à	Absents					
Mme Juliana M'DOIHOMA ⁷								
M. Sylvain ARTHEMISE	M. Jean Hugues	M. Sylvain						
Mme Yannicke SEVERIN	GERARD	ARTHEMISE						
Mme Gaëlie MOUNIAMA COUPAN	M. Thibaud CHANE	Mme Linda MANENT						
M. Imran HATTEEA ³	WOON MING							
Mme Dominique Manuela	M. Hanif RIAZE	M. Imran HATTEEA						
AMAZINGOI-RIVIERE			M tone Proposio					
M. Jérémy TURPIN	·	v v v v v v v v v v v v v v v v v v v	M. Jean François PAYET					
Mme Marie Ludivine IMACHE			1					
M. René Claude MARIMOUTOU			M. Eric FONTAINE					
Mme Marie Julie DIJOUX4			M. Bernard MARIMOUTOU					
M. Jean Michel FLORENCY ²⁻⁴			M. Jean Pascal					
Mme Marie Françoise GASTRIN		}	MANGUE					
M. Romain GIGANT ²			M. Claude Henri					
Mme Marie Corinne			HOARAU					
ROCHEFEUILLE ⁶			Mme Marie Ida					
Mme Marie Joëlle JOVET			HAMOT-RICHAUVET					
M. Mickaël Gérard CHAMAND¹			M. Roger Marie Joël					
Mme Flora AUGUSTINE-			ARTHEMISE					
ETCHEVERRY ³			M. Philippe RANGAMA					
M. Bruno BEAUVAL ⁵			Mme Sitina Sophie					
Mme Claudie TECHER			SOUMAÏLA					
Mme Camille CLAIN			M. Olivier LAMBERT					
Mme Linda MANENT			Mme Florence					
Mme Stéphanie JONAS-SOORIAH ³			HOARAU-					
M. Georges Marie NAZE	-		ROUGEMONT					
M. Brice GOKALSING-POUPIA			Mme Brigitte PAYET					
Mme Agnès DORESSAMY			M. Louis Bertrand					
TAYLLAMIN			GRONDIN					
Mme Eliana Marie Eloïse NARCISSE			M. Cyrille HAMILCARO					
10000000	t-		Mme Raïssa MAILLOT					
M. Alix GALBOIS	<u> </u>							

¹N'a pas pris part à la présentation et au vote des délibérations n°167 à 168 et s'est retiré de la salle des délibérations en amont

²N'ont pas pris part à la présentation. N'ont pas pris acte de la délibération n°170 et se sont retirés de la salle des délibérations en amont

⁴N'ont pas pris part à la présentation. N'ont pas pris acte de la délibération n°172. N'ont pas pris part au vote de la délibération n°173 et se sont retirés de la salle des délibérations en amont

⁶A quitté momentanément la salle des délibérations et n'a pas pris part au vote de la délibération n°173

⁶N'a pas pris part à la présentation. N'a pas pris acte de la délibération n°174 et s'est retirée de la salle des délibérations en amont

⁷N'a pas pris part au vote de la délibération n°179. Se retire de la salle et a fait désigner par le Conseil municipal le président de séance pour le vote de cette affaire. Monsieur Sylvain ARTHEMISE prend la présidence pour la mise aux voix de l'affaire

Envoyé en préfecture le 12/11/2025

Recu en préfecture le 12/11/2025

Publié le



CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LOUIS SEANCE DU 6 NOVEMBRE 2025

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Romain GIGANT a été désigné pour remplir la fonction de secrétaire

	Conseillers	Conseillers Conseillers Conseillers			Nombre de votants		
	présents	absents et représentés	absents de la salle lors du vote	n'ayant pas pris part au vote	Pour	Contre	Abst
Pour les délibérations n°142 à 166	27	3	15	0	30	0	0
Pour les délibérations n°167 à 168	26 ^A	3	16	0	29	0	0
Pour la délibération n°169	27	3	15	0	30	0	0
Pour la délibération n°170	25 ^B	3	17	0	Prend acte		
Pour la délibération n°171	24 ^C	2	19	0	Prend acte		
Pour la délibération n°172	25 ^D	3	17	0	Prend acte		
Pour la délibération n°173	24 ^E	3	18	0	27	0	0
Pour la délibération n°174	26 ^F	3	16	0	Prend acte		
Pour la délibération n°175 à 178	27	3	15	0	30	0	0
Pour la délibération n°179	26 ^G	3	16	0	29	0	0

Conformément à l'article L2131-11 du CGCT aménageant les règles de calcul de quorum dans les assemblées délibérantes pour en décompter les élus soumis aux obligations de déport, le quorum est abaissé pour les délibérations identifiées.

- A Monsieur Mickael CHAMAND n'était pas présent dans la salle des délibérations et n'a pas pris part au vote des délibérations n°167 à
- B Messieurs Jean-Michel FLORENCY et Romain GIGANT n'étaient pas présents dans la salle des délibérations, n'ont pas pris part au débat et n'ont pas pris acte de cette délibération n°170
- Mesdames Flora AUGUSTINE-ETCHEVERRY et Stéphanie JONAS-SOORIAH, monsieur Imran HATTEEA n'étaient pas présents dans la salle des délibérations, n'ont pas pris part au débat et n'ont pas pris acte de cette délibération n°171.
- De Madame Julie DIJOUX et Monsieur Jean-Michel FLORENCY n'étaient pas présents dans la salle des délibérations, n'ont pas pris part au débat et n'ont pas pris acte de cette délibération n°172
- E Madame Julie DIJOUX et Monsieur Jean-Michel FLORENCY n'étaient pas présents dans la salle des délibérations, n'ont pas pris part au débat et n'ont pas pris acte de cette délibération n°173
- F Madame Corinne ROCHEFEUILLE n'était pas présente dans la salle des délibérations, n'a pas pris part au débat et n'a pas pris acte de cette délibération n°174
- Madame Juliana M'DOIHOMA a quitté la salle des délibérations et n'a pas pris part au vote de cette délibération n°179. Monsieur Sylvain ARTHEMISE a assuré la présidence.

Madame le Maire certifie qu'un extrait de délibération ci-contre a été affiché en Mairie de Saint-Louis et publié sur le site de la mairie.

La Maire,

uliana M'DOIHOMA

201 524 Berger-Levrault (1309)





Conseil municipal - Séance du 6 novembre 2025 Délibération n°177_251106

ACTUALISATION DE LA REPRESENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION DE GESTION DE L'OBSERVATOIRE REUNIONNAIS D'ASTRONOMIE (AGORA) Direction Générale des Services

Exposé des motifs :

La Maire invite le conseil municipal à procéder à la désignation de **trois représentants** au conseil d'administration de l'association de gestion de l'observatoire réunionnais d'astronomie (AGORA).

La Maire recueille les candidatures et invite le conseil à se prononcer suivants les dispositions de l'article L 2121-21 du CGCT.

Sur proposition de la Maire, le Conseil municipal désigne à l'unanimité messieurs Jérémy TURPIN, Bruno BEAUVAL, Sylvain ARTHEMISE pour siéger au conseil d'administration de l'association AGORA.

Vote: 30 pour

La Maire,

Miliana M'DOIHOMA

Le présent document est certifié exécutoire Etant transmis en Sous-Préfecture le Et publié le